

INSCRIPTION SAISON 2009-2010

Licencié :

Nom		Prénom	
date de naissance		Lieu de naissance	
Adresse			
Etablissement scolaire fréquenté			
N° sécurité sociale			
Date du certificat médical précisant la non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins de 6 mois			
Tél. portable	Tél. domicile	Autre :	Autre :
Adresse mail			
Date		Signature du licencié	

N°de licence si renouvellement	
Nouvelle adhésion	compétition loisir encadrement
Montant de la cotisation à régler*	

*y compris 0,82€ comprenant l'assurance souscrite par la FFA couvrant les dommages corporels auxquels peut être exposés les licenciés

Responsable légal :

Nom		Prénom	
date de naissance		Lieu de naissance	
Adresse			
N° sécurité sociale auquel l'enfant est rattaché			
Date du certificat médical			
Tél. portable	Tél. domicile	Autre :	Autre :
Adresse mail			
En cas d'accident, j'autorise par la présente le responsable de l'association, les entraîneurs à prendre les mesures nécessaires notamment de faire pratiquer toute intervention médicale urgente et décharge le club de toute responsabilité			oui non
Date		Signature du responsable légal	

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESCO44

ECOLE D'ATHLETISME à POUSSIN(E)S

La cotisation doit être réglée à l'inscription sauf cas laissé à l'appréciation du secrétariat, le chèque établi à l'ordre de ESCO44 Saint-Nazaire. Un certificat mentionnant "la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition" datant de moins de 6 mois au jour de l'inscription devra être fourni dès la première séance. Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué. Le coupon sport et les pass sont acceptés.

L'ESCO 44 vous accueille au Stade Léo Lagrange (derrière la Soucoupe aux horaires et jours définis selon votre catégorie et spécialité (voir planning) ou avec votre entraîneur référent.

Que ce soit vis-à-vis du groupe, de l'entraîneur et tout simplement de soi-même, il est impératif d'arriver suffisamment tôt (besoin de se changer) pour que l'entraînement débute à l'heure. **Toute arrivée tardive sera à l'appréciation de l'entraîneur pour accepter ou non l'athlète.**

Lors des entraînements, nous prenons en charge vos enfants de 14h à 16h, après cet horaire, ils ne sont plus sous la responsabilité des entraîneurs. Vous devez donc vous assurer d'arriver à l'heure pour venir les chercher ou si vous avez un retard de prévenir l'entraîneur.

Les vestiaires ne sont accessibles qu'aux membres du club mais celui-ci n'est en aucun cas responsable des vols et pertes des effets personnels des adhérents (ne pas amener d'objets de valeurs).

Toute dégradation du matériel ou des installations mis à la disposition des pratiquants, devra être remboursée. **En cas d'acte volontaire, l'exclusion sera immédiate.** Les membres du club s'engagent à appliquer dans le cadre de leur activité, les consignes de sécurité affichées sur le lieu d'entraînement. Dans le gymnase, les chaussures de sport en parfait état de propreté sont obligatoires. Si l'utilisateur en est déjà chaussé en venant de l'extérieur, il devra utiliser une seconde paire pour les séances en salle.

Il ne sera toléré **aucun acte de violence verbale ou physique** durant les horaires d'entraînement aussi bien dans l'enceinte du complexe sportif qu'aux abords de celui-ci. En cas de manquement, l'exclusion temporaire ou définitive de l'athlète sera prononcée.

Des tableaux d'affichage sont régulièrement mis à jour afin de vous tenir informé(e) des différentes compétitions ou avis de l'équipe dirigeante de l'ESCO44. Nous vous demandons de les consulter régulièrement.

Le maillot du Club est obligatoire pour chaque licencié sur toutes les compétitions. Le prix du maillot est de 5€. Une personne chargée du stock vestimentaire ESCO44 sera présente au Club le mercredi soir et vous donnera les renseignements nécessaires.

Les licenciés du club s'engagent dès leur 1er entraînement à respecter les conditions d'exercice de notre sport.

En prenant une licence à l'ESCO44 l'athlète bénéficie donc d'entraînements par des **encadrants diplômés** qui l'aideront à se faire plaisir et à progresser.

En contre partie, il est donc important de défendre les couleurs du club certes mais avant tout de venir se dépasser et essayer de battre ses records en compétition.

A ce sujet, il est important de souligner que **chaque athlète, en participant aux compétitions, ramène des points selon son niveau de performances** et contribue ainsi au classement national du club et à sa reconnaissance auprès des différentes instances (médias, mairie, sponsors,...).

Pour cela, il est demandé de participer à au moins **1 cross lors de la saison hivernale et 1 triathlon (1 course, 1 saut, 1 lancer) lors de la saison estivale.**

Transport :

Un calendrier des compétitions sera donné en début de saison afin d'effectuer un roulement pour assurer le transport.

Je soussigné

Souhaite prendre une licence à l'ESCO44 et m'engage à respecter les conditions définies dans ce statut athlète et donc à participer à un minimum de compétitions (cf. encadré précédent)

Fait à _____ le _____

Signature de l'Athlète

Signature des Parents ou Tuteur
légal (pour les mineurs)